

de l'Amérique du Nord britannique, je dis qu'il fait fausse route et qu'il oriente la politique de ce pays vers des difficultés constitutionnelles—pour ne pas dire plus—assez graves pour l'avenir de notre pays.

Monsieur le président, si nous ne respectons pas les pactes conclus entre le gouvernement central et les provinces, qu'allons-nous respecter à l'avenir? L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-il se faire l'instrument sérieux, l'instrument conscient d'un désaccord très profond entre les provinces et le gouvernement central? Est-ce là l'esprit du fédéralisme coopératif dont on a tellement et si souvent entendu parler, depuis que son gouvernement est au pouvoir? Si le ministre nous répondait, au lieu d'afficher cette arrogance du silence, cette indifférence et cette irresponsabilité à l'égard du Parlement,—attitude que nous connaissons depuis déjà quelques années—je pense que nous éviterions des problèmes sérieux, qui deviendront d'ailleurs plus sérieux, si le gouvernement ne s'acquitte pas de son obligation de préciser sa compréhension des problèmes constitutionnels de ce pays.

Des députés ont réclamé des comités constitutionnels et préconisé des mesures afin qu'il y ait un dialogue plus profond entre les provinces et le gouvernement central. Toujours, le gouvernement actuel a remis la question. Il a étudié, il va étudier; il a considéré et va reconSIDéRER ces problèmes, mais jamais il n'a pris une décision positive, catégorique et sans équivoque au sujet de ces problèmes fondamentaux du respect des articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, pacte qui nous a permis de vivre en ce pays, dans une harmonie assez relative, mais quand même assez positive. Par l'imposition majoritaire qu'il veut faire, puisque le gouvernement recevra probablement l'appui du Nouveau parti démocratique, et se servant d'une puissance numérique, le ministre veut aller à l'encontre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'esprit qui l'a institué. Alors, je demande au ministre...

Une voix: C'est de la dictature!

M. Valade: Monsieur le président, j'entends un honorable député dire que c'est de la dictature. C'est plus que de la dictature; c'est de l'ostracisme, c'est une hégémonie politique que le ministre entend imposer à ce Parlement, parce qu'il sait très bien qu'il a entre les mains non pas une norme de législation sociale, mais une norme de «partisanerie» politique.

Si le ministre était conscient que son silence peut être sérieux, il réalisera qu'aucun des députés libéraux de la province de Québec n'a eu le courage de se lever, depuis le début de la discussion de ce projet de loi, pour nous dire

son opinion sur cette question qui va à l'encontre d'un des articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pourquoi ce silence de tous les députés libéraux du Québec qui, pendant la dernière campagne électorale, se promenaient et promettaient une pension de \$125 par mois à nos vieux et à nos vieilles? Pourquoi ce silence de la part de ces pseudo-intellectuels, de ces députés libéraux du Québec, dont l'honorable député d'Hochelaga (M. Pelletier), celui de Mont-Royal (M. Trudeau) et d'autres à consonance sensationnelle dans le Québec? Pourquoi sont-ils de parfaits silencieux, voire même muets comme des carpes, sur ce projet de loi?

Étant donné que les députés libéraux du Québec qui siègent actuellement en cette enceinte représentent la seule province qui a manifesté officiellement, par l'intermédiaire de son discours du trône, l'intention de légiférer en matière de pensions de vieillesse, ils ont l'obligation morale et politique de nous dire ce qu'ils pensent de cette question.

• (4.50 p.m.)

M. Allard: Vous leur en demandez beaucoup trop.

M. Valade: Monsieur le président, on me dit que j'en demande beaucoup trop, mais sur les quelque quarante députés libéraux, je devrais pouvoir en trouver au moins un qui aurait le courage de demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'expliquer clairement, relativement à son interprétation de cet article. Je me demande pourquoi il faut toujours revenir à la tâche, supplier, prier le ministre de nous dire ce qu'il pense, quelle est son interprétation ou sa définition d'un article de l'Acte constitutionnel? Est-ce si difficile pour le ministre?

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit, cet après-midi, qu'il considérait le ministre comme un homme brillant. Moi, je le trouve brillamment silencieux, parce qu'il sait qu'il n'a pas la compétence, actuellement, pour nous faire connaître sa définition juridique, historique et constitutionnelle de l'article 94(a). Ce n'est pas compliqué et ce serait très clair. Je tiens à dire à l'honorable ministre que s'il refuse de répondre, il devra s'attendre à ce que nous le dénoncions—comme il faudra le faire—sur les tréteaux politiques de la province de Québec, de même que ses collègues qui refusent de lui demander des explications claires et nettes.

Monsieur le président, les vieillards ont des besoins pressants. Plusieurs d'entre eux se trouvent dans des situations pécuniaires excessivement déplorables. Je représente une circonscription où la majorité des électeurs sont de classe ouvrière, et lorsqu'ils arrivent à un certain âge, ils ne peuvent plus gagner leur vie en exerçant leur métier, leur profession ou